



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

CONSEIL

Cent vingt-neuvième session

Rome, 16 - 18 novembre 2005

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PAM

1. En application de la Résolution 6/99 adoptée par la Conférence de la FAO à sa trentième session le 13 novembre 1999, le Conseil est appelé à élire six membres du Conseil d'administration du PAM parmi les États Membres de la FAO pour un mandat de trois ans.
2. Aux fins de cette élection, les États Membres de la FAO sont répartis en cinq listes distinctes (A, B, C, D et E), qui figurent à l'Annexe A au présent document.
3. La composition actuelle du Conseil d'administration du PAM est reproduite ci-après, avec indication de la liste à laquelle chaque membre appartient (conformément à l'Annexe A).
4. L'Annexe B au présent document reproduit une lettre datée du 11 décembre 2003 adressée par les représentants permanents d'El Salvador, du Nicaragua et du Guatemala adressée à la Secrétaire générale de la Conférence et du Conseil et l'informant notamment qu'au 31 décembre 2005, le Nicaragua renoncera à son siège (liste C) en faveur du Guatemala.
5. En conséquence, le Conseil est invité à prendre note de la démission du Nicaragua du Conseil d'administration du PAM le 31 décembre 2005 et à accepter que le siège laissé vacant soit pourvu par le Guatemala.
6. L'Annexe C au présent document reproduit une lettre du 22 novembre 2004 adressée par les représentants permanents du Koweït et de la Thaïlande au Secrétaire général adjoint de la Conférence et du Conseil et l'informant que la Thaïlande renoncera à son siège (Liste B) le 31 décembre 2005 en faveur du Koweït.
7. En conséquence, le Conseil est invité à prendre note de la démission de la Thaïlande du Conseil d'administration du PAM le 31 décembre 2005 et à accepter que le siège laissé vacant soit pourvu par le Koweït.

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.
La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

Échéance du mandat	Élus par le Conseil de la FAO	Élus par le Comité économique et social
31 décembre 2005	Suisse (D) ¹ Indonésie (B) ² Finlande (D) ³ Jamahiriya arabe libyenne (A) Pérou (C) Slovaquie (E)	Iran, République islamique d' (B) Japon (D) Malawi (A) Mexique (C) Pologne (E) Suède (D)
31 décembre 2006	Angola (A) Bangladesh (B) Nicaragua (C) ⁴ Pays-Bas (D) République arabe syrienne (B) États-Unis (D)	France (D) ⁵ Inde (B) Danemark (D) Pakistan (B) Fédération de Russie (E) Sénégal (A)
31 décembre 2007	Canada (D) Congo (A) Allemagne (D) Haïti (C) Niger (A) Thaïlande (B) ⁶	Australie (D) Chine (B) Cuba (C) Éthiopie (A) Norvège (D) Tunisie (A)
31 décembre 2008		Indonésie (B) Japon (D) Mexique (C) Ukraine (E) Royaume-Uni (D) Zimbabwe (A)

8. Le Conseil sera donc appelé à élire six membres, pour un mandat expirant le 31 décembre 2008, pour remplacer ceux dont le mandat prend fin le 31 décembre 2005, à savoir la Suisse (D)¹; l'Indonésie (B)²; la Finlande (D)³; la Jamahiriya arabe libyenne (A); le Pérou (C) et la Slovaquie (E). Le siège pourvu par roulement occupé par un pays de la Liste B (Indonésie) pour le mandat 2003-2005 sera cédé à un pays de la Liste A pour le mandat 2006-2008 (voir note de bas de page 2).

9. Les membres sortants sont rééligibles.

10. On trouvera à l'Annexe D de la présente un formulaire de proposition de candidature, qui doit être renvoyé au Secrétaire général du Conseil au plus tard le **lundi 21 novembre 2005, à 12 heures**. L'élection des six membres susmentionnés se déroulera lors de la cent trentième session du Conseil de la FAO (28 novembre 2005).

¹ La Belgique a renoncé à son siège le 31 décembre 2004 en faveur de la Suisse, qui l'a remplacée pour la période restante (2005).

² Ce siège est affecté par roulement aux États des listes A, B et C comme suit: Liste A (2000-2002), Liste B (2003-2005), Liste A (2006-2008) et Liste C (2009-2011).

³ L'Irlande a renoncé à son siège le 31 décembre 2003 en faveur de la Finlande, qui l'a remplacée pour la période restante (2004 et 2005).

⁴ Le Nicaragua a fait part de son intention de se désister en faveur du Guatemala le 31 décembre 2005.

⁵ La Grèce a renoncé à son siège le 31 décembre 2003 en faveur de la France, qui l'a remplacée pour la période restante (2005 et 2006).

⁶ La Thaïlande a fait part de son intention de se désister en faveur du Koweït, qui la remplacera pour la période restante (2006 et 2007).

ANNEXE A

LISTES DES ÉTATS MEMBRES DE LA FAO CONCERNANT LES ÉLECTIONS AU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PAM¹*1. PAYS EN DÉVELOPPEMENT*

États: 136

Nombre de sièges au Conseil d'administration du PAM: 20 (dix élus par le Conseil de la FAO et dix par le Conseil économique et social de l'ONU) plus 1 siège à pourvoir par le Conseil de la FAO par roulement entre les États des listes comme suit: Liste A (2000-2002), Liste B (2003-2005), Liste A (2006-2008) et Liste C (2009-2011).

Les sièges seront attribués comme suit:

Liste A

États: 53

Nombre de sièges au Conseil d'administration du PAM: 8 (quatre élus par le Conseil de la FAO et quatre par le Conseil économique et social de l'ONU)

Afrique du Sud	Ghana	Ouganda
Algérie	Guinée	République centrafricaine
Angola	Guinée Bissau	République dém. du Congo
Bénin	Guinée équatoriale	République-Unie de Tanzanie
Botswana	Jamahiriya arabe libyenne	Rwanda
Burkina Faso	Kenya	Sao Tomé-et-Principe
Burundi	Lesotho	Sénégal
Cameroun	Libéria	Seychelles
Cap-Vert	Madagascar	Sierra Leone
Comores	Malawi	Somalie
Congo	Mali	Soudan
Côte d'Ivoire	Maroc	Swaziland
Djibouti	Maurice	Tchad
Égypte	Mauritanie	Togo
Érythrée	Mozambique	Tunisie
Éthiopie	Namibie	Zambie
Gabon	Niger	Zimbabwe
Gambie	Nigéria	

¹ Les listes incluent tous les États Membres de la FAO au 29 novembre 2003

Liste B

États: 53

Nombre de sièges au Conseil d'administration du PAM: 7 (trois élus par le Conseil de la FAO et quatre par le Conseil économique et social de l'ONU)

Afghanistan	Jordanie	Philippines
Arabie saoudite	Kazakhstan	Qatar
Azerbaïdjan	Kirghizistan	République arabe syrienne
Bahreïn	Kiribati	République de Corée
Bangladesh	Koweït	République populaire dém. Lao
Bhoutan	Liban	République populaire démocratique de Corée
Cambodge	Malaisie	Samoa
Chine	Maldives	Sri Lanka
Émirats arabes unis	Mongolie	Tadjikistan
États fédérés de Micronésie	Myanmar	Thaïlande
Fidji	Nauru	Timor-Leste
Îles Cook	Népal	Tonga
Îles Marshall	Nioué	Turkménistan
Îles Salomon	Oman	Tuvalu
Inde	Ouzbékistan	Vanuatu
Indonésie	Pakistan	Viet Nam
Iran, République islamique d'	Palaos	Yémen
Iraq	Papouasie-Nouvelle-Guinée	

Liste C

États: 33

Nombre de sièges au Conseil d'administration du PAM: 5 (trois élus par le Conseil de la FAO et deux par le Conseil économique et social de l'ONU)

Antigua-et-Barbuda	Dominique	Panama
Argentine	El Salvador	Paraguay
Bahamas	Équateur	Pérou
Barbade	Grenade	République dominicaine
Belize	Guatemala	Sainte-Lucie
Bolivie	Guyana	Saint-Kitts-et-Nevis
Brésil	Haïti	Saint-Vincent-et-les Grenadines
Chili	Honduras	Suriname
Colombie	Jamaïque	Trinité-et-Tobago
Costa Rica	Mexique	Uruguay
Cuba	Nicaragua	Venezuela

2. *PAYS DÉVELOPPÉS D'UN POINT DE VUE ÉCONOMIQUE*

États: 47

Nombre de sièges au Conseil d'administration du PAM: 15 (sept élus par le Conseil de la FAO et huit élus par le Comité économique et social des Nations Unies)

Les sièges sont répartis comme suit:

Liste D

États: 29

Nombre de sièges au Conseil d'administration du PAM: 12 (six élus par le Conseil de la FAO et six par le Comité économique et social des Nations Unies)

Allemagne	France	Norvège
Australie	Grèce	Nouvelle-Zélande
Autriche	Irlande	Pays-Bas
Belgique	Islande	Portugal
Canada	Israël	Royaume-Uni
Chypre	Italie	Saint-Marin
Danemark	Japon	Suède
Espagne	Luxembourg	Suisse
États-Unis d'Amérique	Malte	Turquie
Finlande	Monaco	

Liste E

États: 19

Nombre de sièges au Conseil d'administration du PAM: 3 (un élu par le Conseil de la FAO et deux élus par le Comité économique et social des Nations Unies)

Albanie	Géorgie	République tchèque
Arménie	Hongrie	Roumanie
Bosnie-Herzégovine	Lettonie	Serbie-et-Monténégro
Bulgarie	Lituanie	Slovaquie
Croatie	Moldova	Slovénie
Estonie	Pologne	Ukraine
Ex-République yougoslave de Macédoine		

Pays candidat au statut de Membre: Bélarus

ANNEXE B

(traduit de l'espagnol)

**Représentations permanentes des Républiques d'El Salvador, du Nicaragua et
du Guatemala auprès de
l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture - FAO**

Rome, le 11 décembre 2003

Élections au Conseil d'administration du PAM

Madame,

Les Représentations permanentes de El Salvador, du Nicaragua et du Guatemala (pays membres de la liste C) ont manifesté le souhait de participer aux travaux du Conseil d'administration du PAM durant la période 2003-2006, en appliquant un système de roulement, et ont décidé de présenter la candidature de El Salvador qui renoncera à son siège en 2005 et 2006 et sera remplacé par le Nicaragua en 2005 et par le Guatemala en 2006. Cette élection se tiendra le 11 décembre 2003, durant la cent vingt-sixième session du Conseil de la FAO.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de notre haute considération.

Joaquín Rodezno Munguía
Représentant permanent
El Salvador

José Cuadra Chamorro
Représentant permanent
Nicaragua

Acisclo Valladares Molina
Représentant permanent
Guatemala

Mme Carleen Gardner
Sous-Directrice générale
Secrétaire générale de la Conférence et du Conseil de la FAO
Rome

ANNEXE C*(traduit de l'anglais)***Représentation permanente de l'État du Koweït auprès de la FAO**

M. Mohammad Rouighi
Directeur,
Division de la Conférence, du Conseil et du protocole
FAO

Le 22 novembre 2004,

Élections au Conseil d'administration du PAM

Monsieur,

Nous souhaitons par la présente vous informer que l'État du Koweït retire la proposition de candidature au Conseil d'administration du PAM déposée en faveur de la Thaïlande, étant entendu que le Koweït remplacera cette dernière en tant que membre du Conseil d'administration du PAM en janvier 2006.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de notre haute considération.

(signature)

Mme Lamyah Ahmad AL-SAQQAF
Représentante permanente de
l'État du Koweït auprès de la FAO

(signature)

M. Pote Chumsri
Représentante permanente du
Royaume de Thaïlande auprès de la FAO

ANNEXE D

**FORMULAIRE DE PROPOSITION DE CANDIDATURE
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PAM**

À présenter avant le lundi 21 novembre 2005 à 12 heures

À: Secrétaire général du Conseil
Bureau B-202

Date:

Le délégué de (État Membre de la FAO)

(Signature)

Propose la candidature de sur la liste^{1/}

pour un siège au Conseil d'administration du PAM, pour un mandat allant du
1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2008.

Le délégué de.....(État Membre de la FAO)

(signature)

accepte cette proposition de candidature.

^{1/} A, C, D ou E, selon le cas. Les sièges à pourvoir pour 2006-2008 sont les suivants: 2 de la liste A, 1 de la liste C, 2 de la liste D et 1 de la liste E.

Un pays de la liste A occupera le siège pourvu par roulement pour la période 2006-2008.